

Réunion du 9 décembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL

Procuration(s) : Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Jean-Paul WIRTH ayant donné pouvoir à Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Louis BECKER ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Marcel BAUER ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Henri DREYFUS ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON ayant donné pouvoir à Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Pierre MARMILLOD ayant donné pouvoir à Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Freddy ZIMMERMANN ayant donné pouvoir à Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

**N° CG/2013/110 - Insertion et lutte contre l'exclusion - 451
Propositions financières Budget Primitif 2014**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le Budget Primitif 2014.

Il approuve par ailleurs le principe de la conclusion d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'Etat pour la mise en œuvre des contrats uniques d'insertion (CUI) permettant de cofinancer, dans la limite des enveloppes décrites dans le rapport, les contrats aidés pour les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), et la convention de délégation permettant d'en assurer la prescription.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à la majorité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131209-82229-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 13/12/13